

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2023

Version n °: 1.00

Révision: 10.03.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:**INOFロン® Aqueous dispersion PFA****Grades:****INOFロン® PFA 8900, INOFロン® PFA 8910**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation: Enrobage**Utilisations déconseillées:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Gujarat Fluorochemicals Limited
12/A Dahej, GIDC, Industrial Estate
Dahej, Gujarat 392130, India
Telephone : +91-2641-618031(Admin)/ 618086-87(Security)
Email : inoflon@gfl.co.in, contact@gfl.co.in

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Emergency Telephone Number: +91-2643-618081 (SHE) / 618086-87(Security)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS05

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-[3,5-dimethyl-1-(2-methylpropyl) hexyl]- omega.-hydroxy-

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2023

Version n °: 1.00

Révision: 10.03.2023

Nom du produit: INOFLON® Aqueous dispersion PFA

(suite de la page 1)

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non déterminé.

vPvB: Non déterminé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

DESCRIPTION :		
CAS: 26655-00-5 Numeri CE: 682-550-7	Poly(tétrafluoroéthylène-co-perfluoro(propylvinyléther))	50 - 65%
CAS: 7732-18-5 Numeri CE: 231-791-2	acqua, distillata, conducibilità o di simile purezza	35 - 70%
CAS: 60828-78-6 Numeri CE: 612-043-8	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[3,5-dimethyl-1-(2-methylpropyl)hexyl]- .omega.-hydroxy- Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 4, H413	1 - 5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Ne donnez jamais quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlevez les vêtements contaminés.

Après contact avec les yeux:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion:

NE PAS faire vomir.

Rincer la bouche.

Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact avec les yeux peut provoquer les symptômes suivants : Douleur, larmes, gonflement, rougeur ou troubles visuels temporaires.

L'inhalation de produits de décomposition à forte concentration peut provoquer un essoufflement (œdème pulmonaire). Les vapeurs de décomposition thermique des plastiques fluorés peuvent provoquer chez l'homme une fièvre des fumées de polymères avec des symptômes semblables à ceux de la grippe, en particulier si l'on fume du tabac contaminé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2023

Version n °: 1.00

Révision: 10.03.2023

Nom du produit: INOFLON® Aqueous dispersion PFA

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Difficile à enflammer et la flamme s'éteint lorsque la source d'allumage est enlevée.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone

Fluorure d'hydrogène (HF)

Fluorures toxiques ou hautement toxiques

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Portez des gants en néoprène lors des travaux de nettoyage après un incendie.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Protégez contre les fumées de fluorure d'hydrogène qui réagissent avec l'eau pour former de l'acide fluorhydrique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Porter un vêtement personnel de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocké au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2023

Version n °: 1.00

Révision: 10.03.2023

Nom du produit: INOFLON® Aqueous dispersion PFA

(suite de la page 3)

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Protéger contre le gel.

Température de stockage 10 - 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire:



En cas de ventilation insuffisante, utilisez un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection des mains:



Gants de protection

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2023

Version n °: 1.00

Révision: 10.03.2023

Nom du produit: INOFLON® Aqueous dispersion PFA

(suite de la page 4)

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs.



Bottes

Tablier

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales**

État physique	Liquide
Forme:	Dispersion
Couleur:	Blanc
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	0 °C (Water)
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C (Water)
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non applicable.
Supérieure:	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH à 20 °C	9 - 11
Viscosité:	
Viscosité cinématique	5 - 30 mm ² /s
Dynamique à 20 °C:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,5 g/cm ³ (Water = 1)
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Densité de vapeur relative	Non déterminé.
Caractéristiques des particules	Non applicable.

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Le produit n'est pas un explosif.
Température de suintement:	
Propriétés comburantes	Non
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2023

Version n °: 1.00

Révision: 10.03.2023

Nom du produit: INOFLON® Aqueous dispersion PFA

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Il n'y aura pas de polymérisation stable et dangereuse.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:**Réagit avec les agents oxydants forts: F₂, OF₂, ClF₃.

Agent réducteur : Sodium et potassium élémentaires.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Fluorure d'hydrogène

Polymères fluorés de faible poids moléculaire et particules.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité**Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Faible

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2023

Version n °: 1.00

Révision: 10.03.2023

Nom du produit: INOFLON® Aqueous dispersion PFA

(suite de la page 6)

12.3 Potentiel de bioaccumulation Log Pow = -1.38**12.4 Mobilité dans le sol** Log Kow = 1.155**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Recommandation:**

L'option préférée pour l'élimination est la séparation des solides et des liquides par précipitation et décantation ou filtrage. Éliminez les solides secs dans une décharge autorisée, licenciée ou enregistrée par un État pour gérer les déchets solides industriels. Déchargez le filtrat liquide dans un système de traitement des eaux usées. Incinérez uniquement si l'incinérateur est capable d'éliminer le fluorure d'hydrogène et d'autres produits de combustion acides.

Emballages non nettoyés**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** néant**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** néant**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR/RID/ADN, IMDG, IATA****Classe** néant**14.4 Groupe d'emballage****ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** néant**14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.**Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.**"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2023

Version n °: 1.00

Révision: 10.03.2023

Nom du produit: INOFLON® Aqueous dispersion PFA

(suite de la page 7)

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Listes Inventaire Chimique:

Australia - AICS
Canada - DSL
China - IECSC
EU - EINECS
Japan - ENCS
Korea - ECL
New Zealand - NZIoC
Philippines - PICCS
USA - TSCA

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Acronymes et abréviations:

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
MARPOL: (from Marine Pollutant) International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC Code: International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
UN: United Nations (also UNO: United Nations Organization)
NOEC: No Observed Effect Concentration
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
ASTM: American Society for Testing and Materials
WAF: Water Accommodated Fraction
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4